



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 01_2026_073

77 rue de la Brasserie – St-Amand-Montrond Acquisition de la parcelle BN 165 par Cœur de France

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 24 juin deux mille vingt-six à 18 heures
salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	31	5	36	36	0	0	12/06/2026	12/06/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Fabienne PETIT, Sylvie HOCHARD remplace Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Fabienne TROMPAS, Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBAUT, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Geoffroy CANTAT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Patrick RAVARD, Desislava DIMOV, Jean-Pierre PEAUDECERF, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Michelle RIVET arrivée à la question 4b

Conseillers ayant donné pouvoir :

Jacqueline CHAMPION pouvoir à Isabelle CHAPUT
Mélanie GROSBOT pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX
Sophie CUINIERES pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Pascal AUPY pouvoir à Fabienne PETIT
Charles ADOLPH pouvoir à Aurélien DEQUIEDT

Conseillers absents :

Philippe AUPET
Jean-Pierre PENAULT

Secrétaire de séance : Patrick BIGOT

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois après du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 01_2026_073

77 rue de la Brasserie – St-Amand-Montrond Acquisition de la parcelle BN 165 par Cœur de France

Monsieur Arnaud CHAMPAGNEUX, vice-président à l'urbanisme et à l'habitat, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5210-1 et suivants ;

Vu l'avis du Domaine ;

Vu le courrier de l'APEI, en date du 30 mars 2026, manifestant son intérêt pour échanger une partie de la parcelle BN 163 (anciennement Clerc B – ex BN 23) contre la parcelle BN 165 (L'Artisanerie – ex BN 146) ;

Vu l'avis favorable de la Communauté de communes Cœur de France, propriétaire de la parcelle BN 163, dans son courrier du 30 avril 2026 ;

Vu le bornage réalisé pour détacher la nouvelle parcelle cadastrée BN 165 (ex parcelle BN 146), d'une superficie de 680 m² ;

Considérant la proposition faite pour la cession de la parcelle BN 165, au prix de 7 000 €

Considérant que l'acquisition de la parcelle BN 165 permettra d'améliorer les aménagements de la friche Clerc B.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- l'acquisition de la parcelle cadastrées BN 165 d'une superficie de 680 m² pour un montant de 7 000 € ;

- Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Le secrétaire,


Patrick BIGOT

Le Président,


Emmanuel RIOTTE

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans